



Décision du Conseil d'administration de CAFI Régional - Facilité pour le secteur privé : Approbation de l'ajustement budgétaire pour le projet de zone agro-industrielle de Faja Lobi

EB.2024.25

Adoptée par courriel le 30.07.2024

Considerant:

- L'appel à manifestation d'intérêt ([2023//03/PRIVATE SECTOR](#)) qui a été lancé le 19/09/2023 et qui a fait l'objet d'une large publicité.
- L'approbation initiale du budget du projet de Faja Lobi s'élevant à 444 000 dollars pour la phase de préparation de la « Zone agro-industrielle sans déforestation à Faja Lobi », conformément à la [décision EB.2024.07](#).
- La récente correspondance de Faja Lobi, identifiant un oubli dans les provisions budgétaires pour les coûts directs liés à l'Unité de Gestion de Projet (UGP), en particulier le manque d'infrastructure administrative dédiée.
- Les besoins spécifiques découlant de la nature industrielle du projet, qui nécessitent un traitement administratif distinct des autres initiatives de Faja Lobi, et donc une structure et un équipement renforcés.

Reconnaît:

- La divulgation proactive de la surveillance par Faja Lobi et son engagement dans la gestion du projet.

- Le devis fourni par Faja Lobi estimant un besoin supplémentaire de 37 694 \$ pour couvrir les coûts de location pour l'installation de deux bureaux supplémentaires et des installations connexes à Bitshambele, le village central du futur complexe agro-industriel.

Le Conseil d'administration :

1. **Approuve** le financement supplémentaire de 37 694 USD à la demande de subvention préparatoire du projet de zone agro-industrielle de Faja Lobi afin de garantir la mise en place d'une infrastructure administrative adéquate, facilitant ainsi la réussite du projet et une gestion efficace.
2. **Confirme** que le financement CAFI ne sera pas utilisé pour la construction d'infrastructures permanentes. Tous les besoins en infrastructures nécessaires seront satisfaits par des locations et des installations temporaires ne dépassant pas la durée de la phase de préparation, qui est de six mois.
3. **Demande** à Faja Lobi de présenter une esquisse budgétaire révisée pour la phase de préparation incorporant les coûts supplémentaires avec des justifications et un calendrier prévisionnel pour la mise en place des nouvelles unités administratives.
4. **Mandate** UNOPS et le Secrétariat CAFI pour surveiller le déploiement des fonds supplémentaires et la mise en place en temps voulu de l'infrastructure administrative, en s'assurant de la conformité avec les directives établies par CAFI.
5. **Charge** UNOPS de finaliser les amendements à l'accord de subvention avec Faja Lobi reflétant cet ajustement budgétaire.